

Conditions générales d'affaires

Conditions générales d'affaires / <https://www.qualitylamps.fr/>

De:

La société privée à responsabilité limitée Plus Power Group B.V., également sous le nom commercial "QualityLamps.fr", ci-après appelé l'utilisateur, établi à Soest, avec des bureaux au (3763 LS) Soest à Zuidergracht 21-20, Pays-Bas.

Tableau des contenus :

Article 1	Définitions
Article 2	Applicabilité
Article 3	Conclusion de l'accord
Article 4	Livraison
Article 5	Inspection, contrôle et plaintes
Article 6	Prix
Article 7	Paielement
Article 8	Maintien du titre et droit de suspension
Article 9	Force de la majorité
Article 10	Garantie
Article 11	Responsabilité et indemnité
Article 12	Dissolution
Article 13	Transition des risques
Article 14	Propriété intellectuelle
Article 15	Droit et litiges applicables
Article 16	Dispositions finales

Article 1 - Définitions

Dans ces conditions, les termes suivants ont les significations suivantes :

1. Utilisateur: Plus Power Group B.V. et / ou l'un des noms commerciaux susmentionnés, qui offre des produits et / ou des services aux clients à distance;
2. Client : chaque client/contrepartie, n'étant pas un consommateur, avec lequel l'utilisateur négocie ou conclut des contrats ;
3. Contrat à distance : un accord dans lequel, dans le cadre d'un système organisé par l'entrepreneur pour la vente à distance de produits et/ou de services, jusqu'à la conclusion de l'accord, seules une ou plusieurs techniques de communication à distance sont utilisées;
4. Technique de communication à distance : des moyens qui peuvent être utilisés pour conclure un accord, sans le client/contrepartie, autre que le consommateur, et l'entrepreneur qui s'est réuni simultanément dans le même espace ;
5. Transporteur de données durable : tout moyen qui permet à l'acheteur/ contrepartie ou entrepreneur de stocker des informations qui lui sont adressées personnellement d'une manière qui permet une consultation future et une reproduction inaltérée des informations stockées.

Article 2 - Applicabilité

1. Ces conditions générales s'appliquent à chaque offre de l'utilisateur et à chaque accord (à distance) conclu entre l'utilisateur et le client / contrepartie. L'utilisateur rejette explicitement l'applicabilité des conditions générales du client/contrepartie.

Article 3 - Conclusion de l'accord

1. Toutes les offres et / ou citations de l'utilisateur sont toujours sans obligation et compter dans son ensemble. Une offre ou une citation expire si le produit auquel l'offre ou la citation se rapporte n'est plus disponible ou n'est (temporairement) pas disponible. Dans tous les autres cas, une offre ou une citation perdra sa validité si un client n'a pas accepté par écrit l'offre ou la citation faite dans les 10 jours.
2. Images, dessins, tailles, quantités, poids, listes de prix, matière imprimée, brochures, envois, lettres, télécopies, courriels, sites Web, publicités, publicités, fournis par l'utilisateur ainsi que toutes les autres informations générales fournies par l'utilisateur, donnent une représentation générale de ce qui est offert, mais ne sont pas contraignants.
3. L'utilisateur peut révoquer l'offre immédiatement après son acceptation, même si notre offre contient un terme d'acceptation et d'acceptation a lieu dans cette période. La révocation sera en tout cas considérée comme immédiate, si elle se produit dans les 2 jours ouvrables après l'acceptation.
4. L'utilisateur ne peut pas être tenu à ses offres ou citations si le client / contrepartie peut raisonnablement comprendre que les offres ou les citations, ou une partie de celui-ci, contiennent une erreur ou une erreur évidente.
5. Un contrat à distance est en tout cas considéré comme ayant été conclu si l'utilisateur a commencé l'exécution d'une cession, mais pas plus tôt qu'après réception d'une confirmation de commande électronique par le client / contrepartie (ne pas être un consommateur).
6. Une offre ou une citation téléphonique ou verbale n'est considérée comme ayant été convenue qu'après que l'utilisateur a confirmé cette offre ou cette citation au client par écrit, y compris par courriel.
7. La portée de nos obligations est exclusivement déterminée par la confirmation de l'ordonnance, à moins d'être expressément convenue par écrit.

Article 4 - Livraison

1. Les délais de livraison déclarés ou convenus ne comptent jamais comme des délais. L'utilisateur ne sera pas en défaut en dépassant simplement une période, et le client ne sera pas en mesure de dissoudre l'accord en totalité ou en partie. Dans ce cas, le client n'a pas droit à une indemnisation. En cas de livraison tardive, l'utilisateur doit donc recevoir un avis écrit de défaut, accordant un délai raisonnable pour l'exécution. Un délai raisonnable est en tout cas la période considérée comme raisonnablement applicable dans l'industrie.
2. Au choix de l'utilisateur, les services d'un transporteur (international) fiable sont utilisés pour toutes les livraisons. Sauf accord contraire par écrit avec le client, la livraison a lieu ex utilisateur d'entrepôt. Dès la livraison, le risque (perte, dégradation des dommages, etc.), quelle que soit la cause, est transféré au client.
3. L'utilisateur a le droit de livrer et de facturer en pièces détachées.
4. Si le client n'achète pas les marchandises ou ne les prend pas à temps, l'utilisateur les stockera aux frais et au risque du client et l'utilisateur peut exiger le paiement comme si la livraison avait eu lieu. Le client aura alors la possibilité d'acheter les marchandises pour un

maximum de 25 jours contre le paiement de tous les coûts découlant de l'achat non opportun. Ces derniers frais sont également exigibles si le client ne les achète plus du tout.

Article 5 - Inspection, contrôle et plaintes

1. Le client inspectera ces marchandises à la livraison et à l'arrivée des marchandises et vérifiera si la livraison est conforme à l'accord, à défaut de quoi il en informera immédiatement l'utilisateur, mais dans tous les cas dans les 2 jours ouvrables suivant la réception, pour préciser les raisons. Les légères déviations jugées acceptables dans le commerce en ce qui concerne la qualité, la couleur, le poids, etc. ne constituent pas des motifs de plaintes.
2. Le client ne peut plus invoquer un défaut non visible dans le cas où le service s'il n'en informe pas l'utilisateur dans un délai raisonnable, ce qui n'est pas plus de 2 jours ouvrables, après avoir découvert le défaut ou aurait dû raisonnablement le découvrir.
3. Le client offrira en tout temps à l'utilisateur la possibilité de réparer tous les défauts.
4. Le client ne peut tirer aucun droit de traiter une plainte. Les plaintes ne libèrent pas le client de ses obligations de paiement envers l'utilisateur.
5. Par défaut, le client est tenu d'arrêter immédiatement l'utilisation, le traitement, le traitement et/ou l'installation des marchandises concernées et de faire tout raisonnablement possible pour éviter (d'autres) dommages.
6. Le client perd tous les droits et les pouvoirs qui lui étaient conf'assés à cause d'un défaut s'il n'est pas dans le plus de 5,2. dates limites et sur le plus de 5,2. a protesté et / ou n'a pas donné à l'utilisateur la possibilité de réparer un défaut.
7. Les retours des marchandises livrées par l'utilisateur ne peuvent être effectués qu'après le consentement écrit préalable de l'utilisateur.

Article 6 - Prix

1. Sauf accord contraire par écrit ou clairement énoncé autrement, tous les prix et les taux en euros sont exclusifs à la TVA et les coûts de transaction.
2. Les prix sont basés sur les prix, les taux, les salaires, les taxes, les droits, les frais, etc. existants pendant l'offre. En cas d'augmentation d'un ou de plusieurs facteurs de prix de coûts, l'utilisateur a le droit d'augmenter le prix en conséquence. Une telle augmentation de prix ne permet pas au client de dissoudre l'accord.
3. Les prix sont toujours exclusifs aux prélèvements, qu'ils soient ou non perçus par le gouvernement, dans le cadre de la vente ou de l'utilisation d'articles à livrer par l'utilisateur, y compris les taxes environnementales, les frais d'élimination et les arrangements d'emballage. L'utilisateur a le droit de facturer les prélèvements et les coûts pertinents au client.

Article 7 - Paiement

1. Sauf autre fois qu'il est convenu par écrit, le paiement doit être effectué par dépôt ou transfert sur un compte bancaire désigné par l'utilisateur dans les quatorze (14) jours suivant la date de la facture. Le jour de la valeur indiqué sur les relevés bancaires de l'utilisateur est considéré comme le jour du paiement.
2. Le paiement sera effectué sans mise en jeu ni suspension pour quelque raison que ce soit.
3. Le paiement doit être effectué immédiatement, à moins que le paiement par acomptes provisionnels n'ait été convenu, par lequel chaque période expirée est réputée constituer un paiement distinct.
4. Si le client ne paie pas les montants dus dans le cadre de la durée convenue, le client sera en défaut par l'application de la loi et, sans préjudice de ses autres droits, l'utilisateur a le droit

de payer au client un intérêt de 1,5% par mois sur la totalité du montant dû, plus 25 euros de frais de rappel, à partir de la date d'échéance de la facture concernée jusqu'au jour du paiement intégral. Les coûts de collecte, tant judiciaires qu'extrajudiciaires, seront supportés par le client. Les frais de collecte extrajudiciaires sont fixés à 15% de la partie impayée de la somme principale, avec un minimum de 340,00 euros. Les montants inclus dans les livres de l'utilisateur pour les coûts susmentionnés fourniront une preuve complète de celui-ci.

5. Si l'utilisateur voit des raisons de le faire, l'utilisateur peut exiger une sécurité supplémentaire, à défaut de laquelle il peut suspendre l'exécution de l'accord.
6. À moins d'un accord contraire par écrit à l'avance, les trois premières commandes de nouvelles relations seront exécutées après paiement anticipé. Tant que l'utilisateur n'a pas autorisé une limite de crédit, la livraison ne sera effectuée que par espèces à la livraison ou par remboursement anticipé.
7. Si le client ne remplit aucune obligation en vertu de l'accord ou ne le fait pas en temps opportun, effectue un règlement de la dette avec ses créanciers, demande un moratoire, fait faillite, ferme ou transfère sa société, si une pièce jointe est perçue ou en cas de motif raisonnable de conformité par le client n'est plus à prévoir, toute réclamation de l'utilisateur contre le client est immédiatement due et payable dans son intégralité. L'utilisateur a également le droit de dissoudre l'accord dans la mesure où il n'a pas encore été (entièrement) exécuté sans autre avis de défaut ou d'intervention judiciaire et de reprendre les biens qui n'ont pas encore été payés, tout cela sans préjudice du droit de paiement ou d'indemnisation de l'utilisateur, et de son droit de suspendre l'exécution de l'accord.

Article 8 - Maintien du titre et droit de suspension

1. L'utilisateur conserve la propriété de toutes les marchandises livrées ou à livrer par l'utilisateur au client tant que le client n'a pas payé nos réclamations en vertu de ces accords ou d'accords similaires, tant que le client doit le montant dû à l'égard du travail effectué ou encore à effectuer à partir de ces accords ou similaires n'ont pas encore été payés et tant que le client n'a pas payé les réclamations de l'utilisateur en raison de l'omission de se conformer à ces accords, y compris les réclamations concernant les intérêts et les coûts.
2. Tant que le client n'a pas payé les réclamations ci-dessus, il n'a pas le droit d'établir un engagement ou un engagement non-possessif ou tout autre droit sur les marchandises livrées ou à livrer par l'utilisateur. Le client s'engage à déclarer à des tiers qui souhaitent y établir un tel droit qu'il n'est pas autorisé à établir un droit (d'engagement). À défaut, le client sera coupable de détournement de fonds. En outre, le client s'engage notamment à stocker et stocker les marchandises séparément et désigné comme la propriété appartenant à l'utilisateur, tandis que le client jusqu'à ce que l'utilisateur a payé en totalité. Le client n'a pas le droit, entre autres choses, de s'aliéner les marchandises sans notre autorisation préalable écrite, sauf de la manière normale pour ses opérations commerciales, de les louer, de les utiliser ou de les déplacer hors de son entreprise ou de les encombrer d'une autre manière.
3. Le client doit toujours faire tout ce qu'on peut raisonnablement attendre de lui pour protéger les droits de propriété de l'utilisateur.
4. Si des tiers saisissent les marchandises livrées sous la conservation du titre ou souhaitent y établir ou faire valoir leurs droits, le client/contrepartie est tenu d'en informer immédiatement l'utilisateur.
5. L'utilisateur a le droit de suspendre l'accomplissement de son obligation d'émettre les marchandises, y compris les documents, par exemple, jusqu'à ce que le client ait payé toutes les réclamations de l'utilisateur.

Article 9 - Force de la majorité

1. L'utilisateur n'est pas tenu de remplir toute obligation envers le client s'il est gêné de le faire en raison d'une circonstance qui n'est pas due à la faute et qui n'est pas à ses frais par la loi, l'acte juridique ou les opinions dominantes.
2. Les circonstances mentionnées dans le paragraphe précédent comprennent : les attaques terroristes, les guerres, les embargos commerciaux, les catastrophes naturelles, les grèves, la stagnation de l'approvisionnement en biens ou de produits semi-finis, le feu et les circonstances comparables avec l'utilisateur ou nos fournisseurs, qu'ils soient prévisibles au moment de la signature de l'accord.
3. En raison de la force majeure ou d'autres circonstances extraordinaires mentionnées ci-dessus, l'utilisateur n'est pas en mesure de remplir ses obligations en vertu de l'accord ou ne le fait pas à temps, l'utilisateur a le droit d'exécuter l'entente dans un délai raisonnable, ou - si la conformité n'est pas possible dans un délai raisonnable de déclarer l'accord entièrement ou partiellement dissous. , sans être obligé de verser une indemnité.
4. Dans ce cas, le client/contrepartie n'a pas le droit de dissoudre l'entente avant que la force majeure n'ait duré 3 mois. Ni pendant ces 3 mois, ni en cas de dissolution après l'expiration de 3 mois, le client a droit à une indemnisation.
5. Si, au moment de l'apparition de force majeure, l'utilisateur a partiellement rempli ses obligations en vertu de l'accord ou qu'il sera en mesure de les remplir, et que la partie qui a été remplie ou à remplir a une valeur indépendante, l'utilisateur a le droit de facturer la pièce déjà remplie ou d'être remplie. Le client est tenu de payer cette facture comme s'il s'agissait d'un accord distinct.

Article 10 - Garantie

1. Pendant la période de garantie (s) indiquée pour chaque produit individuel, l'utilisateur garantit que les marchandises livrées sont conformes à l'accord et aux exigences à définir dans le commerce normal.
2. Les obligations de garantie de l'utilisateur ne confèrent pas au client d'autre droit que de remplacer ou de réparer les marchandises livrées. La réparation en vertu de la garantie ne conduit pas à une prolongation correspondante de la période de garantie.
3. L'utilisateur est libéré de ses obligations de garantie si d'autres marchandises que celles prescrites par l'utilisateur sont utilisées et que des tiers ont effectué des travaux et/ ou si le défaut a été causé par une utilisation inappropriée, une usure normale ou l'utilisation des produits livrés en déviation par rapport aux règlements de l'utilisateur prévus.
4. La garantie ne s'applique que si le client a rempli toutes les obligations envers l'utilisateur.
5. Toute réparation en dehors de la garantie applicable sera facturée par l'utilisateur.
6. En cas de réparation ou de remplacement de marchandises défectueuses sous garantie, le client est tenu de retourner les marchandises à ses propres frais à une adresse à préciser par l'utilisateur.

Article 11 - Responsabilité et indemnité

1. La responsabilité de l'utilisateur est expressément limitée à l'obligation de garantie décrite à l'article 10. L'utilisateur exclut explicitement toute responsabilité supplémentaire envers le client pour tout dommage, pour une raison quelconque, y compris tous les dommages directs et indirects, tels que les conséquences ou les dommages commerciaux, sauf pour la responsabilité pour les dommages causés par la négligence grave de l'utilisateur et / ou de nos employés.

2. Si et dans la mesure où toute responsabilité doit instituer l'utilisateur, pour quelque raison que ce soit, cette responsabilité est en tout temps limitée au montant facturé pour l'accord pertinent et à la somme principale excluant la TVA ou, si cela est supérieur au montant que l'utilisateur en ce qui concerne les dommages causés par des tiers ou des assureurs, avec un maximum de 5 000 euros par réclamation ou série connexe de cas.
3. L'utilisateur n'est pas responsable des dommages causés par le respect des instructions du client ou en travaillant avec les biens du client, les employés et / ou les personnes auxiliaires, dans le sens le plus large du terme.
4. L'utilisateur n'est pas responsable des dommages si le client lui-même ou par l'intermédiaire d'un tiers a apporté des modifications ou a effectué des travaux sur les marchandises livrées par l'utilisateur et / ou si le client a utilisé ces articles à d'autres fins que la normale (affaires).
5. En l'absence de préjudice aux dispositions de l'article 4, les dommages-intérêts mentionnés dans le présent article doivent être déclarés à l'utilisateur par écrit dans l'année suivant leur apparition, sous peine de confiscation de toute demande d'indemnisation.
6. Le client/ contrepartie indemnise l'utilisateur contre toutes les réclamations de tiers pour dommages, directement ou indirectement liés aux marchandises livrées.

Article 12 - Dissolution

1. Sans préjudice des autres dispositions dans ces conditions, l'utilisateur peut dissoudre unilatéralement l'accord dans le cas où le client cesse ses activités commerciales, entre en liquidation, demande un moratoire, applique l'arrangement de rééchelonnement de la dette comme mentionné dans un article 284 Demandes de la Loi sur la faillite contre lui, est déclaré en faillite, le contrôle dans les changements de la société et / ou la société est affectée par une pièce jointe qui ne sera pas levée dans les 30 jours de travail après la date de pièce jointe.
2. Dans l'affaire comme indiqué dans 12.1. L'utilisateur a le droit de facturer au client les dommages subis par l'utilisateur à la suite de la dissolution.

Article 13 - Transition des risques

1. Le risque de perte, de dommages ou d'amortissement passe au client au moment où les marchandises sont mises sous le contrôle du client.

Article 14 - Propriété intellectuelle

1. Le client indemnise l'utilisateur contre toutes les réclamations de tiers pour une indemnisation, directement ou indirectement liée aux marchandises livrées par l'utilisateur, conformément aux conceptions, dessins, données ou autres instructions fournies par le client, ce qui violerait les droits de propriété intellectuelle de ces tiers.
2. L'utilisateur se réserve le droit d'arrêter immédiatement les livraisons si les tiers mentionnés dans le paragraphe précédent s'opposent à cette livraison.

Article 15 - Droit et litiges applicables

1. Tous nos accords sont régis exclusivement par le droit néerlandais.
2. Les dispositions de la Loi uniforme sur la vente internationale de matières physiques (loi du 15 décembre 1971, Gazette officielle 780 et 781) et de la Convention de vente de Vienne (Convention de vente internationale de biens) ne s'appliquent pas, pas plus qu'aucune réglementation internationale future sur l'achat de biens matériels mobiles, dont l'effet peut être exclu par les parties.
3. Tous les litiges découlant d'accords conclus avec l'utilisateur seront soumis au tribunal compétent d'Utrecht.

4. Il en 15.3. n'affectent pas le droit de l'utilisateur de soumettre le différend au tribunal qui a compétence en vertu des règles de compétence normales.
5. En ce qui concerne l'interprétation des termes du commerce international, les «I.C.C. Incoterms tel que compilé par la Chambre de commerce internationale de Paris (C.I.C.) Appliquer.

Article 16 - Dispositions finales

1. Ces conditions ont été déposées auprès de la Chambre de commerce Gooi-, Eem-et Flevoland à Almere, aux Pays-Bas.
2. La version la plus récemment déposée ou la version qui s'appliquait au moment de l'établissement de la relation juridique avec l'utilisateur est toujours applicable.
3. Si l'une des dispositions de ces conditions est invalide et/ou déclarée invalide, la validité des autres dispositions ne sera pas affectée. Au lieu du membre invalide et/ou nul de l'article, il est réputé avoir été convenu d'une disposition qui se rapproche le plus étroitement de l'intention et de l'esprit du membre invalide et/ou annulé de l'article dans le contexte de ce qui est légalement possible.
4. L'utilisateur peut modifier ces conditions à tout moment à l'avenir.
5. Le texte néerlandais des termes et conditions généraux est toujours décisif pour l'interprétation de celui-ci.
6. Ces conditions peuvent être citées comme "Conditions générales de vente 2017".